



REVUE DE L'U.KA

Volume 10, n. 19 (juin 2022)

**Des idées novatrices
Des actions transformatrices**

**Université Notre-Dame du Kasayi
KANANGA**

Pour une démocratie africaine inculturée

François MUISANZA KATEWU

Professeur à l'Université Notre-Dame du Kasayi (U.KA.)

Introduction

L'Afrique, dans un monde globalisé marqué par l'interdépendance interétatique et l'influence réciproque socio-culturelle et politico-économique, a du mal à faire un décollage démocratique digne de ce nom. L'on peut se demander, à juste titre, si les principes démocratiques prônés aujourd'hui peuvent être vécus et pratiqués comme il se doit en Afrique contemporaine, au regard des difficultés majeures que rencontrent ses dirigeants dans la mise en œuvre des théories et lois élaborées par eux-mêmes.

En effet, là où l'on a les textes et règles démocratiques, leur existence reste théorique et leur respect est en souffrance, ou simplement l'on assiste à un retour sournois de la dictature voilée avec des expressions comme autorité morale *dixit* (cas de la RDC) ou à une dictature du nombre votant des lois *pro persona*, ignorant l'intérêt général du peuple. Aussi, l'on se rend compte que l'existence des principes démocratiques devient une occasion de tomber, soit dans l'anarchie ou dans la diabolisation entre des militants de l'opposition et ceux de la majorité présidentielle et parlementaire, soit dans le bafouillage des libertés individuelles et collectives, soit dans l'inconstitutionnalité intentionnelle, ainsi que dans la démocratie excessive (trop de démocratie) que nous appelons démocratisation, qui verrait plus les droits de la part des citoyens ignorant ainsi leurs devoirs ou obligations.

Cela nous porte à repenser la démocratie en Afrique, en recourant aux valeurs du modèle traditionnel africain de gouvernement et en conservant les acquis de la démocratie occidentale, pour une conjugaison qui nous amènera à une démocratie véritablement africaine que nous pouvons appeler démocratie inculturée¹.

1 Elle serait issue de deux visions de la démocratie : celle venue ou tirée du monde

Notre propos va comprendre trois volets. Pendant que le premier et le deuxième se pencheront respectivement sur les visages modernes subsahariens de la démocratie et sur la démocratie en 'Afrique des villages', nous ferons dans un dernier volet, une proposition pour une démocratie inculturée.

1. Visages modernes subsahariens de la démocratie

L'Afrique contemporaine² a aspiré et aspire encore à la vraie démocratie³. Mais, le chemin emprunté connaît plusieurs ratés : la démocrature, la donocratie, la voyoucratie et une forme dynastique ou familiale (matrimoniale) de démocratie.

1.1. Démocrature

Ce néologisme est une contraction des mots « démocratie » et « dictature » et renvoie aux caricatures qui ne sont que les vêtements que l'État peut revêtir tour à tour au gré de ses nécessités. Il connaît depuis quelques temps un certain succès. Il a fait objet, dès la fin des années quatre-vingt, du titre d'un ouvrage pour dénoncer, alors, les « excès » des médias⁴.

L'on peut en ce sens considérer la démocrature comme un régime qui s'autoproclame démocratique, qui se pare de nombreux oripeaux démocratiques mais qui fonctionne en réalité comme une dictature⁵. C'est un régime où existent aussi des pressions et des contraintes sur les personnes (notamment sur des journalistes ou des juristes hors cadre), et où les médias fonctionnent étroitement avec les pouvoirs en place. L'africaniste suisse, M. Liniger-Goumaz, a désigné avec raison ce genre de régime, à travers le sous-titre de son ouvrage comme une « *Dictature camouflée. Démocratie truquée* »⁶. Nous pouvons ajouter qu'il s'agit

occidentale et celle puisée dans la tradition ou culture africaine.

2 Surtout l'Afrique francophone (RD Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Togo, Congo, Cameroun, Rwanda...).

3 Il est question d'un régime politique dans lequel le pouvoir et une certaine valeur suprême de la légitimité reviennent au peuple qui est souverain. Cf. P. MOUNDOUNGA MOUITY, *L'Afrique des démocraties matrimoniales et des oligarchies rentières*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 55. A. TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ?*, dans *R.I.S.S.*, n. 128 (mai 1991), p. 184.

4 L. DE MATTIS, *La démocrature*, 9 décembre 2009, dans <http://www.leondemattis.net/?General>, consulté le 02/04/2022.

5 Cf. <http://www.raphia.fr/films/chef.html>, consulté le 03/03/2022.

6 M. LINIGER-GOUMAZ, *Démocrature. Dictature camouflée et démocratie truquée*, Paris, L' Harmattan, 1992, voir page du titre.

là d'une démocratie aux allures d'une dictature ou encore d'un pouvoir d'apparence démocratique sur fond de tradition autoritaire.

Au fait, avant qu'on en parle et on en trouve en Afrique, le terme - à la mode dans les pays totalitaires pour désigner le mélange instable de démocratie et de dictature, de constitutionnalisme et d'autoritarisme, a pu aussi caractériser des pays comme l'Union soviétique, la Hongrie et la Pologne⁷.

Ainsi appréhendée, une démocrature (fausse démocratie) se définirait comme une dictature qui se donne les apparences de la démocratie avec la mise sur pied d'une constitution, d'un parlement, des institutions légales, et même des élections, mais en recourant à l'intimidation, au contrôle des médias ou à toutes sortes de manipulations. Si on s'en tient à ce premier sens, on consentira que nombre de régimes africains dits démocratiques, y répondent assez bien, comme la RD Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Togo. Elle est, pour ainsi dire « un régime qui n'est ni une démocratie ni une franche dictature. Démocrature peut désigner toutes les pseudo-démocraties qui veulent se faire passer pour des démocraties réelles (...) »⁸. Ici, si on fait des élections, celles-ci sont truquées et les résultats proclamés sont connus en avance et du goût du président sortant (Cas de la RDC en 2006, 2011 et 2018)⁹.

A en croire l'africaniste M. Liniger-Goumaz, dans presque toutes les Constitutions africaines, il y a référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant les contre-pouvoirs habituels de toute démocratie y sont simultanément prohibés, et la participation des citoyens et du peuple aux instances décisionnelles demeure une fiction. En lieu et place des vertus ou principes démocratiques, restent habituels à plusieurs niveaux de l'État: le népotisme, le tribalisme, le clientélisme et la corruption¹⁰.

D'une manière plus générale, remarque judicieusement Bernard Chenot, le concept de démocrature ajoute la composante *viol des règles démocratiques* et donc des droits de l'homme, pour mieux illustrer le culot

7 J. NOUDHEOU, *Les paradoxes et avatars de la généralisation du phénomène étatique : l'Etat africain néo-patrimonial*, cité par M. LINIGER-GOUMAZ, *op.cit.*, p. 59.

8 Cf. www.mutations-radicales.org/+Democrature+..., consulté le 05/02/2022.

9 Lire G. NSAFOU, *Congo: De la démocratie à la démocrature*, Paris, L'Harmattan, 1996, voir dernière page de couverture.

10 M. LINIGER-GOUMAZ, *op.cit.*, voir dernière page de couverture, et p. 65.

qui porte les chefs d'Etats africains à juxtaposer facilement la démocratie formelle et la dictature réelle...¹¹.

Pour faire bref, retenons, en nous appuyant sur l'auteur de *Mort à démocratie*, que la démocrature est tout simplement un régime démocratique où le curseur de la coercition a été quelque peu déplacé en direction de la dictature¹².

1.2. *Démocratie matrimoniale (dynastique ou clanique)*

Il nous semble évident que dans une démocratie, l'ensemble des citoyens détient le pouvoir souverain et exprime sa volonté par le vote. Parmi les principes ou critères de la démocratie, il y a aussi l'alternance politique. Cependant, les politiciens africains rêvent de longévité à l'instar des trente-deux années du régime de Mobutu ou encore des trente-huit années de Gnassingbé Eyadema¹³, sans parler de bien d'autres grandes références africaines¹⁴.

Ce qu'on appelle démocratie matrimoniale ne pourrait être une ligne d'horizon politique ni un idéal pour le bon gouvernement. Ce genre de système politique n'est pas 'complètement' démocratique, parce que fondé sur le modèle clientéliste de société parentale échappant à la transparence et au contrôle des opinions publiques. Il est identifiable par un abus de pouvoir, une forte souffrance des institutions et une personnalisation du pouvoir.

Ces démocraties matrimoniales se structurent autour des principes suivants : une absence de débat, une souffrance des institutions et une justice partielle. Ce faisant, un pays qui ne possède à la tête de ses institutions de souveraineté que les seuls proches du Président de la république est une démocratie matrimoniale dont la caractéristique fondamentale est le gouvernement de la démesure. Dans ces conditions, la démocratie matrimoniale ressemble à une organisation sociale de type familial¹⁵.

11 B. CHENOT, cité en *Ibid.*, p. 59 - 60.

12 L. DE MATTIS, *La démocrature*, 9 décembre 2009, dans <http://www.leondemattis.net/?General>, consulté le 08/03/2022.

13 Cf. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/gnassingbe-eyadema/>, consulté le 08/03/2022.

14 R. EYAU, *Démocratie en Afrique francophone : une pure fiction. Le cas de la République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 77.

15 P. MOUNDOUNGA, *op. cit.*, p. 67- 68.

Par ses composantes, la démocratie matrimoniale est proche de la 'démocrature'. L'expression désigne une monarchie camouflée visant le triptyque conceptuel, notamment : le gouvernement perpétuel, le temps politique présidentieliste et la guerre de palais¹⁶. On se retrouve ici dans un domaine curial où des gouvernants font de la fonction présidentielle une affaire de famille', afin de s'éterniser au pouvoir et perpétuer la tradition gouvernante des pères. La RDC, le Togo, le Gabon..., en sont une illustration¹⁷.

Eu égard à cette situation de remplacement, l'on pourrait déduire qu'on vit non pas dans les républiques, mais dans les empires. Il apparaît ainsi que les successions présidentielles africaines par les fils, qui s'opèrent après la longévité gouvernante exceptionnelle des pères comme leaders centraux de leurs appareils d'Etat, se tiennent dans les limites des successions en forme curiale, mais conduites de manière quasi-démocratique¹⁸.

Le gouvernement perpétuel est dorénavant la règle, si l'on en juge par la rareté des dynamiques de vraie alternance dans les expériences de démocratie des pays de l'Afrique subsaharienne, où la vie politique oscille toujours entre « autoritarisme et parlementarisme »¹⁹. Le transfert de pouvoir, au regard des conditions de contestation, confirme et valide la thèse de 'l'inamovibilité dirigeante' sous-tendant la pérennisation au pouvoir de certaines familles africaines sous les différentes « formes de gouvernement personnel (forms of personal rule) »²⁰.

En suivant volontiers le juriste M. Duverger (dans *Les monarchies républicaines*), l'expression 'République' est contraire à l'hérédité. Dans toute république digne de ce nom, le régime politique repose « essentiellement sur la souveraineté du peuple exprimée par des élections authentiques ». Or, dans les démocraties africaines contemporaines, à l'instar de certains pays comme la Corée du nord, la Russie, l'Argentine, la Syrie etc., on glisse vers la 'République monarchique' où la souverai-

16 *Ibid.*, p. 68.

17 *Ibid.*

18 N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora-Pocket, 1995, cité en *Ibid.*, p. 69 - 70.

19 M.E. OWONA NGUINI, *Les rapports Etat-société civile dans le processus politique en Afrique centrale: les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit*, dans *Africa Journal of Political Science*, vol. 4, n. 2 (1999), p. 146.

20 J.-F. BAYART, *La problématique de la démocratie en Afrique noire : la Baule et puis après?*, dans *Politique Afrique*, n. 93 (octobre 1991), p. 5 - 20.

neté politique appartient à un clan héréditaire qui exerce un pouvoir hégémonique avec la soi-disant onction du peuple souverain, et pourtant, introuvable. La démocratie prend alors une forme désincarnée. Et le pouvoir suprême est exercé désormais par un président-monarque sorti des élections bâclées.

On peut donc affirmer que, depuis une trentaine d'années, on fait scandale en Afrique, en mutant des 'Républiques démocratiques' vers des 'monarchies républicaines' où l'élection au suffrage universel donne à l'avance gagnant le candidat du parti au pouvoir et, généralement, un proche du Président auquel on doit succéder²¹.

Progressivement, l'Afrique de la démocratie où la légitimité devrait se fonder sur le suffrage universel, est remplacée - à défaut de modifier la constitution - par celle fondée sur la lignée clanique-tribale ou familiale dont le protocole est typique de la royauté. Et *L'Avenir* constate amèrement, que la démocratie congolaise est mal partie parce que ses animateurs ne respectent pas les règles et les valeurs universellement admises. La démocratie congolaise se « clanise » au jour le jour, se tribalise pour ne pas dire se « provincialise »²².

Pour clore ce point, notons que les systèmes familiaux deviennent à la fois paradigme et courroie de transmission du pouvoir. Cette référence insistante à la famille n'est pas propre à un mouvement récent. En effet, plusieurs grands dirigeants africains, à l'image de L.-S.- Senghor, K. Nkrumah, J. Nyerere, ont élaboré des doctrines assez voisines d'un 'socialisme africain'. L'Afrique est socialiste par essence; cette qualité première, inscrite depuis toujours dans la société traditionnelle, est tout particulièrement liée à la famille africaine²³.

La démocratie en Afrique est donc loin d'être une réalité mais n'est, ni plus ni moins, qu'un mythe. Nous avons à faire à une démocratie de façade, caricaturée. L'on fait certes parler les urnes, et le résultat n'est pas l'expression de la volonté souveraine du peuple, mais plutôt de la puissance du ' prince '. La démocratie devenant alors « le pouvoir du plus fort, par le plus fort et pour le plus fort »²⁴. Dans le même sens, l'an-

21 N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, cité en *Ibid.*, p. 76.

22 *Revue de presse du 30/10/2012. Elections des gouverneurs du Bas-Congo et de la Province Orientale. PPRD : l'heure de la remise en question*, dans <http://www.groupeavenir.cd/spip.php?article47609>, consulté le 10/04/2022.

23 P. MOUNDOUNGA, *op. cit.*, p. 79-80.

24 *Ibid.*, p. 95.

cien Président gabonais, Omar Bongo Ondimba, affirmait : « *En Afrique, on n'organise pas les élections pour les perdre* »²⁵.

1.3. Donocratie, personnification et fragilisation de l'État

Ce dernier visage africain de la démocratie fait certes partie de nombreuses pratiques qui fragilisent la notion d'État et encouragent la personnification de celui-ci dans des individus occupant des fonctions politiques. Il s'agit d'un « système de gouvernance dont l'un des principes de base consiste pour les dirigeants politiques exerçant des mandats publics ainsi que pour leurs épouses, à faire systématiquement et de leur propre gré des dons personnels aux populations et d'en assurer la diffusion médiatique en ayant recours aux ressources des médias publics (...) »²⁶.

Avec ce mode de gouvernance, il est clair que la pauvreté, ne se mariant pas avec la liberté au sens noble du terme, pose des limites à la démocratie, elle l'hypothèque. Le but poursuivi est de rendre le peuple redevable envers les dirigeants politiques. Tout en appauvrissant la population, les politiques veulent être perçus comme des individus capables de soutenir leurs concitoyens là où l'État avait failli à sa mission.

L'Afrique est en train de vivre et de pratiquer le clientélisme politique qui existait déjà dans la Rome antique. Cette pratique consiste à « acheter » les consciences et les voix d'électeurs par divers moyens : subventions ou argent en espèce, obtentions d'emplois, de moyens de transport, équipements des hôpitaux, facilités diverses. C'est comme l'ont fait, par exemple les candidats congolais (de la RDC) du parti au pouvoir et ses alliés, aux triples élections de 2006, 2011 et de 2018, entachées de beaucoup d'irrégularités²⁷.

Au vrai, « la 'donocratie' est caractéristique de régimes dictatoriaux et pas de ceux démocratiques. Elle révèle une mauvaise répartition des ressources nationales faisant que les uns n'ont rien du tout et que les autres ont tellement qu'ils sont en mesure d'effectuer sous forme de dons personnels des dépenses qui en principe relèvent de l'action de l'État »²⁸.

25 *Ibid.*

26 R. EYAU, *Démocratie en Afrique francophone*, p. 51.

27 V. NULAND, *Washington constate de graves irrégularités*, dans *Le phare*, paru vendredi 16/12/2011. URL : <http://congo-libre.over-blog.net/article-washington-constate-de-graves-irregularites->, consulté le 12/04/2022.

28 P. MOUNDOUNGA, *op. cit.*, p. 55.

En sus, l'histoire politique particulière du continent est marquée par des logiques de personnalisation. Paradoxalement, les alternances semblent possibles presque exclusivement quand s'annoncent des successions, ce qui confirme la persistance de celles-ci²⁹.

Le choix de l'établissement d'un pouvoir fort et personnalisé, censé permettre l'unité autour d'un homme à qui il revient de faire triompher l'intérêt général, se solde cependant par la concentration et la personification du pouvoir. Nombreux sont les facteurs ayant conduit à cette situation³⁰, entre autres le nécessaire respect de la tradition d'Afrique subsaharienne qui a souvent concentré le pouvoir entre les mains d'un chef responsable de la totalité de la vie du groupe et incarnation de ce groupe³¹. L. Sédar Senghor justifiait cette option: « le Régime présidentiel exprime l'esprit de la philosophie négro-africaine, qui est axée non pas sur l'individu mais sur la personne. Le président personnifie la Nation, comme le Monarque du temps jadis «son» Peuple »³².

On entendait dire de la part des dictateurs africains, pour fragiliser l'État en le personnifiant : 'l'État c'est moi'. Le monocéphalisme étant devenu la règle, toutes les décisions sont dorénavant prises par le président de la République. De là à ce que le chef de l'État apparaisse comme le *père de la nation* il n'y a qu'un pas, à l'instar de la plupart des autocrates africains³³.

Grosso modo, la démocratie pratiquée en terre subsaharienne aujourd'hui, s'illustre bien par les figures erronées explicitées plus haut. Taxée de « bricolage démocratique », elle prend alors les allures d'une illusion et du désappointement amer. Elle tarde à prendre corps et à produire les effets escomptés. Voilà qui nous pousse à la repenser, en réinterrogeant l'Afrique traditionnelle afin de redorer et consolider son image et son contenu.

29 V. FOUCHER, *Difficiles successions en Afrique subsaharienne: persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, dans *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n. 129, - *La démocratie en Afrique*, p. 127-137.

30 D. G. LAVROTT et A. MABILEAU, *Le pouvoir politique en Afrique noire*, dans *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, 1968, p. 321-379 ; A. MABILEAU, *La personnalisation du pouvoir et ses problèmes*, dans *La personnalisation du pouvoir*, Paris, 1964.

31 M. LINIGER-GAMOZ, *op. cit.*, p. 45-46.

32 Discours à l'Université de Strasbourg, 21 novembre 1964.

33 OBIANG-NGUEMA et MOBUTU, cités par M. LINIGER-GOUMAZ, *op. cit.*, p. 47-48.

2. La démocratie en 'Afrique des villages'

L'Afrique a-t-elle connu un gouvernement démocratique ou peut-on évoquer l'existence d'une démocratie dont le berceau serait l'Afrique traditionnelle ? Est-ce une utopie de parler des mécanismes traditionnels de la manifestation de la démocratie en Afrique ou à l'africaine ?

2.1. Points de vue croisés

Sur la question de l'existence de la démocratie opposée au modèle traditionnel du gouvernement en Afrique où l'ensemble des tribus n'ont pas abouti à la cité comme à Athènes et à la république comme à Rome, mais ont plutôt engendré l'ethnie et dans certains coins, des royaumes et des empires, les opinions sont diverses et parfois contradictoires.

G. Almond et S. Verba distinguant trois types de culture politique, à savoir la culture politique paroissiale, la culture politique de sujétion et la culture politique de participation ou démocratique³⁴, mettent sur le dos de l'Afrique traditionnelle, le premier type. Celui-ci se caractérise par le fait que les membres du système politique sont peu sensibles aux phénomènes politiques nationaux. Ils sont orientés pour l'essentiel vers le sous-système politique plus limité (village, clan, ethnie, etc.) et ignorent l'État-nation. C'est le système traditionnel dans lequel les chefs coutumiers des clans, des villages et des familles sont considérés comme propriétaires de terre et des sujets.

Signalons aussi que dans le modèle ancestral de gouvernance, chaque peuple se veut autonome vis-à-vis de l'autre avec qui il entretient des rapports d'intérêt ou de domination. La persistance de cette culture politique par exemple en RD Congo, se justifie par la fragilisation du processus de la construction du 'nous' national à partir du 'nous' tribal, ethnique ou provincial. Th. Banjikila Bakajika montre d'ailleurs que ce sont les différentes associations ethniques qui ont constitué les tout premiers partis politiques congolais depuis l'époque coloniale. Il y avait eu augmentation sensible des partis politiques en 1959, parce que tous les regroupements ethniques qui le désiraient obtinrent le statut de «partis politiques ». Sur plus de cent partis, deux seulement avaient un

34 G. ALMOND et S. VERBA, cités par J.-P. COT et J.-P. MOUNIER, *Pour une sociologie politique*, T. 2, Paris, Seuil, 1974, p. 17 - 38 ; J.-M. DENQUIN, *Science politique*, Paris, PUF, 1985, p. 190.

caractère national : le Mouvement National Congolais (MNC) et le Parti National du Progrès (PNP)³⁵.

Il sied présentement de réinterroger les institutions politiques traditionnelles afin de tenter de comprendre dans quelle mesure la culture africaine peut être une culture de la démocratie ou une culture hébergeant des éléments ou aspects pouvant servir dans le processus d'édification de la démocratie africaine actuelle.

En effet, à l'opposé de L. Mutangila Musalida, pour qui le modèle ancestral de la gouvernance du village peut être une source d'inspiration dans l'effort de doter l'Afrique en général des institutions démocratiques viables, fiables et authentiques³⁶, Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier soutiennent que la gestion traditionnelle du pouvoir ne favorise pas la construction d'un État, l'unité et la cohésion nationale. Car, la construction d'un État exige le dépassement du cadre infra étatique de l'ethnie, de la tribu ou du clan, en dotant un territoire donné d'un appareil politique et administratif³⁷.

Pour notre part, nous estimons qu'il faille d'abord relever que le terme « démocratie » est de ceux qui n'ont pas d'équivalents dans les langues africaines. A partir de ce premier constat, on pourrait inférer logiquement à l'inexistence de la démocratie en Afrique. Mais, convenons-nous avec Mamadou Bella, ce serait faire preuve d'une certaine légèreté et tomber dans une facilité excessive. Même si les études concernant la perception que les Africains ont de la démocratie ne sont pas légion, s'intéresser à une telle question pourrait se révéler instructif ou tout au moins édifiant³⁸.

Au vrai, en dépit de sa conception dynastique et de son caractère héréditaire du pouvoir comme dans certains pays asiatiques où on dénonce le despotisme, l'Afrique des villages s'est distinguée aussi par certaines pratiques qui dénotent un esprit démocratique comme la Palabre africaine dans le traitement des conflits. A en croire M. Brou, bien que l'Afrique soit plus ou moins déclassifiée parmi les continents dont

35 Th. BANJIKILA BAKAJIKA, *Partis et société civile du Congo/Zaire. La démocratie en crise : 1956-65 et 1990-97*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 50.

36 L. MATANGILA MUSALIDA, *Pour une démocratie au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 23.

37 J.-P. COT et J.-P. MOUNIER, *op. cit.*, p. 26.

38 M. BELLA BALDE, *Démocratie et éducation à la citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43.

les systèmes politiques sont cités en référence, voire de modèles à ne pas imiter, sa longue expérience de tels phénomènes est intéressante. Il en a examiné les mécanismes traditionnels de manifestation de la démocratie, à savoir : les formules de contrôle du pouvoir ou de prise de décision collective, les autorités traditionnelles qui sont piliers de la démocratie africaine et la Palabre africaine ou le principe de l'opposition³⁹. Ce mécanisme de Palabre nous intéresse plus dans cette étude, étant donné qu'il est la base de autres principes positifs de la démocratie africaine.

2.2. La Palabre africaine, quid est ?

La Palabre a ses origines dans les mythes africains qui sont précisément les fondations des réalités les plus obstinées, et des vérités les plus fondamentales. Elle consiste dans le dialogue à l'africaine qui conduit au *consensus* de tous ou du moins de la majorité, punissant ou sanctionnant le coupable et blanchissant l'innocent. J.Tebi le confirme judicieusement :

« Au fait, en Afrique, la tradition orale tient une place de choix. La colonisation, à tort ou à raison, a suppléé cette caractéristique africaine par l'écrit. Fruit de l'oralité, la Palabre africaine, ou si voulez le dialogue à l'africaine est le sceau du compromis dans toute action de démocratie. Même moderne »⁴⁰.

A noter que cette idée n'est pas épousable facilement. Certains penseurs, même africains la qualifient de verbiage creux et gesticulation stérile. En effet, la "Palabre", au sens le plus trivial que retiennent malheureusement les occidentaux, indique effectivement ce bavardage insignifiant. Dans ce contexte, "faire des palabres", signifierait, "faire des histoires". J. Tebi n'est pas de cet avis. Il s'y oppose en ces termes :

« Et, à l'heure actuelle, l'une des erreurs les plus flagrantes de certains, tient, au plan politique, au mépris de la pratique ancestrale de la "Palabre africaine". Ils se comportent ainsi, parce que, dans leur imaginaire, une théorie n'est crédible que lorsqu'elle est suggérée, uniquement, par Malinowsky, Gurvitch, Aron, Taylor ou Bourdieu. Or, en Afrique, je pense que c'est sur les bases de la "Palabre africaine" que pourra se construire une véritable compréhension et une réelle assimilation de la démocratie. Il me semble que la vieille sagesse

39 M. N. BROU, *Les manifestations des attitudes démocratiques dans la tradition africaine*, 2007, dans <http://www.oodoc.com/sciences-politiques/25628-afrique-democratie-traditions-politique.html>, consulté le 28/02/2022.

40 J. TEBI ABLE/ LNA, *Palabre africaine et démocratie*, dans *Le Nouvel Afrique*, 10/2009. URL.:http://www.lenouvelafrique.net/article.php?id_article=178, consulté le 28/02/2022.

africaine, « asseyons-nous et discutons » ait connu une interprétation heureuse lors des accords de Ouagadougou et toute la différence se situe à ce niveau »⁴¹.

Les accords de Sun City peuvent également être cités. Dès lors, ce concept n'a rien en commun avec les vulgaires querelles des esprits mal réveillés d'un matin.

« Qui serait aussi insensé pour aller se disputer avec ses compatriotes, sous "l'arbre à Palabre", au mépris de son travail ? La Palabre africaine fait l'objet des assemblées villageoises où se réunissent les sages et le conseil des anciens lorsqu'une situation critique est en présence. Dans ces conditions, elle remplit une fonction pluridimensionnelle. La Palabre africaine, c'est la concertation sur plusieurs plans. Sur le plan humain en général, elle est revendication de la liberté. Sur le plan philosophique, elle est identification de la vérité. Sur le plan sociologique, elle est ouverture de tous-à-tous. Sur le plan politique, elle est porteuse de démocratie »⁴².

Un chercheur suisse, P. Pradervand, n'avait pas hésité de faire une considération qui nous paraît assez pertinente :

« La tradition africaine de la palabre, (...) est une forme fondamentalement démocratique de débat au cours duquel on discute jusqu'à ce que le groupe trouve un *consensus* qui fasse l'unanimité. Le *consensus* solidifie et unit le groupe par le fait même qu'on a auparavant permis à toutes les opinions de s'exprimer. Il n'y a jamais de vote dans la tradition africaine, ce dernier impliquant en général une minorité qui se sent frustrée »⁴³.

Ndjimbi-Tshiendé corrobore et accentue cette assertion :

« La palabre africaine est une forme juridique institutionnelle de gouvernement unissant harmonieusement la démocratie directe, la démocratie représentative et l'oligarchie, les meilleurs systèmes politiques de l'histoire connus jusqu'aujourd'hui. Aussi pour être juste à l'égard de l'Afrique et scientifiquement objectif, il faut redéfinir ce mot pour qu'il retrouve sa vraie valeur... ou même le remplacer par un mot plus objectif comme celui de «recojustice» quand il s'agit de cette réalité africaine »⁴⁴.

41 *Ibid.*

42 *Ibid.*

43 P. PRADERVAND, *Une Afrique en marche*, Paris, Plon, 1989.

44 NDJIMBI-TSHIENDE, cité par BETEO D. NEBIE, *Palabre africaine, un outil politique d'avenir*⁹, dans <http://lepangolin.afrikblog.com/archives/2007/03/24/4414463.html>, consulté le 29/03/2022.

Iyolo, dans son livre où il expose magistralement les bases de la culture démocratique africaine, estime que la « Palabre africaine » constitue une assemblée, signe de culture démocratique africaine. Elle encadre mieux les actions de l'homme africain dans ses mœurs, que les lois du citoyen africain doivent suivre. Malheureusement, la colonisation et les conceptions mauvaises du mondialisme propagent le contraire de cette logique scientifique en Afrique. Les conséquences en sont les guerres politiques dites de démocratisation en vue d'installer le Parlement, c'est-à-dire, la démocratie d'une monarchie de l'Occident dans les républiques africaines. Sur le terrain, c'est plutôt la culture démocratique africaine dans ses souches qui mobilise ardemment et assure mieux la participation spontanée, facile, avec engouement et assentiment général, homogène et national de toute la population. Le bon mondialisme est celui qui refuse de casser la « culture démocratique africaine » au sens anthropologique et sociologique⁴⁵.

Ce n'est pas tout. Dans son article consacré à la politique africaine traditionnelle, J. Lombard écrit :

« A la fin du XIXème siècle, l'Afrique noire présentait le plus riche champ d'expériences qui puisse se trouver en matière d'organisation politique. Jamais, sans doute, sur un même continent et à une même époque, n'avait pu coexister une telle diversité dans les formes de gouvernement des hommes »⁴⁶.

G. Balandier confirme cette réflexion quand il déclare que l'Afrique représentait « le plus extraordinaire laboratoire dont puissent rêver les chercheurs attachés à l'élucidation du phénomène politique »⁴⁷. Pour lui, les sociétés africaines traditionnelles, bien qu'elles n'aient guère constitué d'archives ou édifié de bibliothèques, n'en ont pas moins été un objet de réflexion pour ceux qui ont la charge de leur « bon fonctionnement ». Elles ne sont dépourvues ni de théories les expliquant, ni d'idéologies les justifiant. Seulement, ces théories et ces idéologies ne s'expriment pas, comme les nôtres, d'une manière directe et contradictoire. Elles sont plus diffuses, elles recourent davantage à l'expression symbolique,

45 IYOLO LOBONDOLA, *La culture démocratique africaine, le parlement et le mondialisme*, collection classique, 2013, dans <http://www.edilivre.com/la-culture-democratique-africaine-le-parlement-et-le-mondialisme-iyolo-lobondola.html>, consulté le 29/03/2022.

46 J. LOMBARD, *Pensée politique dans l'Afrique noire traditionnelle*, dans *Présence Africaine*, n. 63 (1967), p.10-31.

47 G. BALANDIER, *Réflexions sur le fait politique: le cas des sociétés africaines*, dans *Cahiers Internationaux de sociologie*, Vol. 37, Paris, PUF, 1964, p. 23-50.

elles utilisent de façon presque exclusive l'argument d'autorité (la référence à la tradition, aux ancêtres, etc.⁴⁸.

Toutefois, il est à signaler aussi que la terminologie politique manque souvent de rigueur et laisse apparaître, selon les auteurs, des différences de contenus qui sont parfois importantes. Bien souvent, et c'est justement le cas en ce qui concerne la démocratie, les concepts font l'objet d'interprétations sinon divergentes, du moins différentes selon les cultures ou les sociétés auxquelles ils s'appliquent. Et si cette situation prévaut au sein même du système de pensée occidental, la question est : qu'en sera-t-il alors quand il faudra étendre ces concepts à un domaine étranger à ce système ? En outre, pour des nécessités méthodologiques liées à la transposition du concept hors de son contexte originel, on est souvent tenté de l'envisager dans son acception la plus large ou la plus stricte, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait constituer une source de malentendus⁴⁹.

On est dans ce cas, confronté au défi que l'anthropologie aura toujours à relever, celui de la réévaluation de ses propres contenus et de ses propres valeurs jusque-là gravés du sceau de l'Occident, à la lumière des leçons tirées de l'investigation des sociétés étrangères, même quand ces dernières auront déjà été marquées par de profondes mutations.

S'il fallait s'en tenir rigoureusement à l'acception grecque du terme qui renvoie à l'idée de gouvernement par le peuple (dèmos), peu de systèmes politiques mériteraient d'être qualifiés de démocratiques. Ph. Braud note d'ailleurs que paradoxalement, les sociétés qui satisfaisaient presque exactement à ce critère ont rarement été prises en considération par Evans Pritchard en Afrique de l'Est qui ignorait l'existence d'un pouvoir politique différencié au sein de la communauté⁵⁰.

Nul doute, il en serait autrement si on considère le concept de démocratie dans un sens large, c'est-à-dire comme le mode de vie fondé sur la croyance en l'égalité fondamentale des individus et sur leur droit égal à l'expression politique ou encore une forme d'existence sociale, culturelle et morale ainsi que l'a montré Tocqueville. Sur un autre clavier de langage, il convient de distinguer la démocratie comme fait et la démocratie comme valeur⁵¹.

48 *Ibid.*

49 M. BELLA BALDE, *op. cit.*, p. 42.

50 P. BRAUD, *Science politique*, Paris, Seuil, 1997, p. 10.

51 M. BELLA BALDE, *op. cit.*, p. 42.

Résumons-nous. Partant de l'idée de A. Mougnotte comme quoi, il n'y a pas « la démocratie » en soi, mais des démocraties, au sein desquelles l'équilibre des pouvoirs s'organise plus ou moins péniblement, selon les voies les plus disparates⁵², nous pouvons dire qu'il n'existe pas un concept unique et univoque de démocratie, mais que la démocratie est plurielle et présente plusieurs visages ou paradigmes. Simultanément, on peut en relever un pluralisme effectif, en pensant aux différentes formes de démocratie qui ont existé ou qui existent au plan historique, géographique, social, politique ou économique. S'il en est ainsi, n'est-il pas logique de se questionner si l'Afrique ne connaît pas elle aussi, dans ses traditions politiques propres, une certaine version de la démocratie ?

Certes, ces traditions négro-africaines à respecter par ailleurs, ont souvent concentré le pouvoir entre les mains d'un chef ; un chef non seulement responsable de la totalité de la vie du groupe, mais encore incarnation de ce groupe. « Il faut toutefois remarquer à ce stade – et le phénomène a, curieusement, été omis par les analystes – que nombre de populations africaines ont pratiqué diverses formes traditionnelles de démocratie avant d'être laminées par la colonisation, tels les Igbo du Nigéria et les Fans du Cameroun, du Gabon, de la R.C.A., du Congo et de la Guinée Equatoriale »⁵³. Il résulte de cet avis que si le colonisateur avait laissé ces sociétés démocratiques se développer à leur rythme, elles n'auraient peut-être pas sombré dans des formes de pouvoir contraires à la tradition.

Cela étant, la recherche d'une piste de solution s'impose pour que les subsahariens se retrouvent et ne soient pas déphasés dans la pratique et vie démocratique à l'heure de la mondialisation.

3. Vers une démocratie inculturée

Eu égard à tout ce qui précède, et spécialement au pessimisme⁵⁴ qui semble faire corps avec l'Afrique en général, il nous semble opportun et urgent d'inculturer la démocratie en Afrique.

52 A. MOUGNOTTE, *L'École de la république. Pour une éducation à la démocratie*, Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 40.

53 L.U. IBO EJIFOR, *Dynamic of Igbo democracy : a behavior analysis of Igbo politics in Aguinyi clan*, Ibadan, Oxford University Press, 1981.

54 S. SMITH, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique se meurt ?*, Paris, Calmann-Lévy, 2003. Voir également S. SMITH et A. GLASSER, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 233 - 245.

Nous proposons que soit consolidée la démocratie en tant que telle sur fond des valeurs africaines dont principalement la Palabre africaine, et que soient intégrées des vertus spirituelles dans des sociétés de plus en plus pluralistes et multipolaires. C'est dire que les principes démocratiques universellement reconnus doivent être accueillis et vécus par l'Africain tel qu'il est situé dans son contexte socio-culturel propre. Le tout doit être couronné par une rationalisation politico-sociale pour pouvoir mener une vie démocratique digne de ce nom en Afrique.

3.1. Edification de la démocratie sur fond de la Palabre africaine

La bonne voie consisterait à s'appuyer sur les projets de société que les peuples africains eux-mêmes se sont librement donnés, notamment dans les grandes « Palabres » que furent « les Conférences nationales souveraines ». Celles-ci furent effectivement des moments d'exorcismes collectifs, et des événements fondateurs, où les peuples africains, comme un seul homme, dirent « non » à la médiocrité, pour clamer leur volonté de changement, en vue d'un système politique plus respectueux de l'homme et de sa dignité⁵⁵.

Il en découle que la palabre est un outil humain, thérapeutique, et fédérateur. Elle permet non seulement de rapprocher des points de vue qui sont au départ contradictoires (dialectiques) et qui deviennent au fur et à mesure homogènes pour une prise de décision avec plus de justesse, mais également de retrouver un avenir et un monde commun tout en préservant la diversité.

Du point de vue épistémologique, tandis que la dialectique arrive à un savoir absolu, la Palabre africaine a pour but principal l'harmonie, la paix, le bonheur pour tous. C'est pour cette raison que nous pensons que les dirigeants africains, au lieu de se contenter d'une connaissance livresque de la démocratie grecque, devront d'abord acquérir l'exercice de la Palabre africaine, telle qu'on en a suggéré les contours et les éléments nécessaires pour une démocratisation subsaharienne réussie. Autrement, la démocratie dans son état actuel, sera toujours une véritable épreuve pour eux.

55 L. MONSENGWO PASINYA, *Le sens chrétien de la démocratie*, dans *Revue Africaine de Théologie*, 18 (1994), p. 23.

Dans les assemblées villageoises, fait remarquer J. Tebi, au Mali, au Burkina, au Sénégal, au Gabon, au Soudan, au Congo, etc., le paysan a toute la liberté de dire : "je pense que", sans rien risquer. Mais au sein de certains parlements africains, au contraire, le député a tout à craindre de ses prises de position. Au dehors, le journaliste-démocrate risque sa liberté physique ou même sa vie, et l'opposant est constamment en danger de mort. Comment expliquer, alors, que sur un même territoire, la pratique du fait politique, soit si fondamentalement contradictoire; si ce n'est par le mépris de la Palabre africaine qui offre les prémices de la démocratie moderne ? Si les souverains africains continuent de mépriser la Palabre africaine qui est pourtant issue de leur propre culture, comment arriveront-ils à ne pas massacrer la démocratie occidentale ? Néanmoins, pour un dirigeant africain, refuser de s'asseoir sous "l'arbre à Palabre", revient en réalité, à mépriser le peuple, comme cela se constate souvent⁵⁶.

En adaptant la démocratie à la tradition africaine avec son instrument de la Palabre où les chefs coutumiers sous l'arbre donnaient parole au peuple et l'écoutaient dans l'exercice du pouvoir et particulièrement dans le règlement des conflits, on aura alors une démocratie incarnée ou « inculturée ». Celle-ci prendrait en compte la tradition africaine en recourant aux valeurs culturelles africaines, sans rejeter ni négliger les principes démocratiques universellement reconnus. Même l'Europe a la sienne adaptée selon chaque pays, de même l'Amérique, etc. Car, comme le dit C. Polère :

«... l'expérimentation de la démocratie est exceptionnelle, restant à la fois très localisée et ne s'exportant pas... De manière générale, il n'existe pas « un régime démocratique », ou une « recette » de la démocratie. Toutes les démocraties sont différentes ; la démocratie se réinvente avec le temps, est adaptée aux contextes »⁵⁷.

C'est que, au fond, la démocratie est, comme le disait John Dewey, « plus qu'une forme de gouvernement; elle est d'abord un mode de vie associé, d'expériences communes communiquées »⁵⁸.

En ce qui nous concerne, nous pensons en définitive, comme M. Kuengianda, que la démocratie en Afrique, pour être vraiment africaine, doit être fondée sur des valeurs africaines et enrichie par des apports positifs extérieurs. C'est dire qu'une vraie démocratie africaine doit être

56 J. TEBIABLE, *art. cit.*

57 C. POLERE, *op. cit.*, p. 6.

58 J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, Armand Colin, 1975, p. 113.

la synthèse entre les principes de base des expériences de démocraties occidentales susceptibles de s'intégrer aux réalités africaines et les principes positifs de base de la démocratie africaine fondée sur la « Palabre » des notables choisis par la communauté de base⁵⁹.

Une telle synthèse est susceptible de constituer la modernité politique africaine. Parmi les valeurs locales, il y en a qui sont religieuses, et dont il faut tenir compte vu que la vie des Africains est marquée par une forte religiosité.

3.2. Intégration des valeurs religieuses dans les projets de société

Cette démarche revient à s'investir pour que les valeurs religieuses, valeurs authentiquement humaines, soient de plus en plus présentes et intégrées dans les projets de société et les programmes de gouvernement que le peuple et ses leaders se donnent. Ces valeurs font déjà partie des Chartes des Nations unies⁶⁰ et de l'Union africaine⁶¹ ainsi que de celles constitutives des partis démocrates-chrétiens⁶² ou chrétiens-démocrates d'Europe et d'Afrique. Il suffit d'en assurer la mise en pratique. Il s'agit des valeurs d'amour, de fraternité et de liberté, de solidarité et de souci des pauvres, d'égalité et de justice, de paix et de développement intégral. Ces valeurs seront promues non seulement au sein de la nation et de l'État, mais aussi dans les relations internationales, en visant à corriger les déviations et les déséquilibres que le phénomène de la planétarisation et de globalisation pourrait entraîner dans les relations humaines.

L'homme doit plus que jamais être placé au cœur de l'action politique et économique. C'est comme cela que l'on pourra contribuer à l'édification des États de droit et démocratiques en Afrique, où il fait bon vivre, États marqués par la réconciliation interne, la solidarité et le partage, où

59 M. KUENGIENDA, *Quelle démocratie pour l'Afrique? Pouvoir, éthique et gouvernance*, Paris, L' Harmattan, 2007, p. 54-55.

60 *Buts et principes de l'ONU*, dans *Charte des Nations unies*, in <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap1.shtml>, consulté le 05/04/2022.

61 LES INSTRUMENTS AFRICAINS DES DROITS DE L'HOMME, *Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples*, adoptée le 27 juin 1981, Nairobi, 18^e Conférence de l' OUA, entrée en vigueur le 2/10/1986, Préambule, § 3.

62 Lire R. SCHUMAN, *Pour l'Europe*, sl, éd. Marie B., 2019 (6^e éd.) ; A. de GASPERI, *Le idee ricostruttive della democrazia cristiana*, Roma, Libreria Antiquaria Malavasi, 1943 ; J. MARITAIN, *Christianisme et démocratie, Suivi de Les droits de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 64 - 65.

les générations futures diront un jour non plus : « *Homo homini lupus* », mais « *Homo homini frater* »⁶³.

3.3. Rationalisation politico-sociale, clef d'une vraie vie démocratique en Afrique

Outre ce qui est dit plus haut, la vie démocratique en Afrique devrait se caractériser par une rationalité politique et sociale, si l'on peut paraphraser Karl Popper. Cela renvoie à un minimum de justice sociale, dont la réalisation est considérée comme devant être la soumission principale de l'État, l'existence d'institutions politiques aptes non seulement à garantir la liberté et la sécurité des individus, mais aussi un contrôle efficace de l'action des gouvernants par les gouvernés, la tolérance, le pluralisme (politique, philosophique, religieux, etc.) et l'alternance politique⁶⁴.

Aux prises avec les réalités de la quotidienneté politique et le fonctionnement des institutions, ce « jeu démocratique » n'est possible qu'à la condition que les citoyens soient conscients des enjeux et capables d'exercer à bon escient leur liberté critique. D'un pays à l'autre, les institutions démocratiques devraient interagir pour qu'une vie démocratique soit possible, à savoir : l'État optimal et son alter ego, la société civile, lieu de formation permanente à la démocratie et à la citoyenneté ; les partis politiques ; les ONG ; la presse libre ; les intellectuels et les élites.

Conclusion

La mise en œuvre de la démocratie en Afrique pose problème. Dans cette étude, nous avons pu voir comment a été l'organisation africaine traditionnelle sur le plan politique avant les indépendances.

Il est à retenir que la démocratie en Afrique comme ailleurs, n'est pas à séparer de l'effort conjugué des droits de l'homme à respecter absolument. C'est en ce sens qu'elle sera appelée ou considérée comme

63 L. MONSENGWO, *Société pluraliste et valeurs du royaume*, 1996, dans <http://www.Monsengwo.Darolite.be/-société-pluraliste-et-valeurs-du-Royaume-htm>, consulté le 07/01/2022.

64 S. P. GUEYE, *De la science à la politique : Faillibilisme épistémologique et libéralisme politique chez Karl Popper*, dans *Démocraties africaines*, vol.3, n. 10 (1997), p. 67.

gouvernement où le peuple dans sa majorité se retrouve parce que réalisant ses *désidératas*.

Le processus démocratique en Afrique ne peut être non plus séparé de l'environnement international où l'appel à la démocratie se fait de plus en plus contraignant. A un moment où il s'agit de définir quelle démocratie pour l'Afrique, et de savoir comment consolider le processus démocratique qu'ont choisi les États africains, la priorité est d'identifier, les modalités et les conditions du développement de la démocratie dans les contextes et milieux où celle-ci est appelée à s'épanouir⁶⁵.

65 J. DU BOIS DE GAUDUSSON, *Le mimétisme post-colonial, et après ?*, dans *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n. 129, - *La démocratie en Afrique*, p. 45-55. URL: <http://www.revue-pouvoirs.fr/Le-mimetisme-postcolonial-et-apres.html>, consulté le 09/04/2022.